

Natura 2000



Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par tout moyen permettant de conférer une date certaine à l'envoi et à la réception de l'acte au :



En cas de difficulté, contactez la Direction extérieure du Département de la Nature et des Forêts (DNF) territoriale-

ment compétente pour le site concerné par le projet (voir les

coordonnées en annexe) ou consultez le site : http://natura2000.wallonie.be/)

Service Public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département de la Nature et des Forêts A l'attention de Monsieur l'Inspecteur général

Avenue Prince de Liège, 15 5100 jambes

Formulaire de demande de dérogation pour des actes, travaux, installations et activités en site Natura 2000

Article 28, § 4, alinéas 1^{er} et 4, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature

Articles 1er à 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 fixant certaines modalités du régime préventif applicable aux sites Natura 2000

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui souhaite effectuer des actes, travaux, installations ou activités sur une parcelle se trouvant dans un site Natura 2000 qui a fait l'objet d'un arrêté de désignation lorsque les conditions suivantes sont réunies de manière cumulative :

- ces actes dérogent aux interdictions générales prévues à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 et/ou aux interdictions particulières prescrites par l'arrêté de désignation du site (article 5 renvoyant à l'annexe 4 de cet arrêté) ;
- ces actes ne sont pas soumis à permis en vertu d'une autre législation en vigueur ;
- ces actes ne sont pas directement liés ou nécessaires à la mise en œuvre du régime de gestion active du site pour autant qu'ils ne compromettent pas la réalisation des objectifs de gestion active visés à l'article 26, § 1er, al. 2, 7°, de la loi sur la conservation de la na ture.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

CADRE A. — PERSONNE PHYSIQUE

NOM :	Prénom :
Qualité :	propriétaire
	occupant : Ititulaire d'un droit d'usufruit,
	☐ titulaire d'un droit d'emphytéose☐ titulaire d'un droit de superficie
	titulaire d'un droit d'usage
	☐ titulaire d'un droit d'habitation☐ titulaire d'un droit de concession
	titulaire d'un droit de concession titulaire d'un bail à date certaine relatif à un bien immobilier présent dans un site Natura 2000
	☐ titulaire d'un bail à ferme relatif à un bien immobilier présent dans un site Natura 2000
	autre (préciser)
Rue :	n° boîte
Code postal : Commune :	
霍 :	Fax :
Courriel:	@

CADRE B. — PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale :		
Forme juridique :		
Qualité : propriétaire		
□ occupant : □ titulaire d'un droit d'usufruit, □ titulaire d'un droit d'emphytéose □ titulaire d'un droit de superficie □ titulaire d'un droit d'usage □ titulaire d'un droit d'habitation □ titulaire d'un droit de concession □ titulaire d'un bail à date certaine relatif à un bien immobilier présent dans un site Natura 2000 □ titulaire d'un bail à ferme relatif à un bien immobilier présent dans un site Natura 2000		
autre (préciser)		
Adresse du siège social		
Rue: n° boîte		
Code postal : Commune :		
🖀 : Fax :		
Courriel : @		
Personne dûment habilitée à représenter la personne morale		
NOM : Prénom :		
Qualité :		

2. SITE(S) CONCERNE(S)

Dénomination du (des) site(s) Natura 2000 :		
Code du (des) site (s) Natura 2000 :		
3. OBJET DE LA DEROGATION		
Indiquez ici à quelles interdictions prescrites par l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 et/ou par l'arrêté de désignation du (des) site(s) concerné(s) votre projet déroge (veuillez mentionner les références réglementaires exactes).		

4. LOCALISATION ET PRESENTATION DES ACTES, TRAVAUX, INSTALLATIONS OU ACTIVITES

4.1. Localisation du projet
Localisez votre projet sur un extrait de carte IGN dont l'échelle ne peut être inférieure à 1/10 000° et annexez-le à la présente demande.
4.2. Présentation du projet
Présentez ci-dessous, de la manière la plus complète possible, la nature, les caractéristiques et les dimensions précises de votre projet.
(Suite en annexe si nécessaire)
Période de réalisation du projet :

5. JUSTIFICATION DU CARACTERE EXCEPTIONNEL DE LA DEMANDE DE DEROGATION

(Suite en annexe si nécessaire)
,

6. EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Veuillez compléter la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ci-annexée en veillant particulièrement à analyser la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000, tels que fixés dans l'arrêté de désignation pour chaque unité de gestion (annexe 4))

7. ANNEXES

Annexe 1 : Plan de situation du projet sur une carte IGN dont l'échelle ne peut être inférieure à $1/10\ 000^e$ (préciser l'échelle)

ANNEXE 2 : Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

...

8.	Date et signature
	Fait à le
`e da	ocument doit être introduit auprès de l'Inspecteur général du Département de la Nature et

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

des Forêts et une copie doit en être conservée par le demandeur.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du gouvernement wallon suivants : Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, et à la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'auprès de la Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie et de la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Frédéric BOVESSE, Médiateur de la Région wallonne, 74 avenue Gouverneur Bovesse, 5100 NAMUR (Jambes).

<u>Courriel</u>: <u>courrier@mediateur.wallonie.be</u> <u>Site</u>: <u>http://mediateur.wallonie.be</u> <u>Numéro vert</u>: 0800-11901

Adresses des directions extérieures du Département de la Nature et des Forêts :

ARLON

Place Didier, 45, 6700 Arlon

Tel: 063/58 91 63

Arlon.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

DINANT

Rue Daoust, 14, Boîte 3, 5500 Dinant

Tel: 082/67 68 80

Dinant.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

LIEGE

Montagne Sainte-Walburge, 2 Bât.2 (4 etage), 4000 Liège

Tel: 04/224 58 70

Liege.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

MALMEDY

Avenue Mon-Bijou, 8, 4960 Malmedy

Tel: 080/79 90 40

Malmedy.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

MARCHE

Rue du Carmel, 1 (2étage), 6900 Marloie

Tel: 084/22 03 56

Marche.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

MONS

Rue Achille Legrand, 16, 7000 Mons

Tel: 065/32 82 41

Mons.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

NAMUR

Avenue Reine Astrid, 39-45, 5000 Namur

Tel: 081/71 54 00

Namur.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

NEUFCHATEAU

Route d'Arlon, 50/1, 6840 Neufchâteau

Tel: 061/23 10 34

Neufchateau.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be